

PRIMATURE

CABINET



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

EXPOSÉ

SUR LA SITUATION DE LA NATION

De Son Excellence Monsieur
Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO
Premier ministre, Chef du Gouvernement

Devant l'Assemblée législative de Transition

14 mars 2025

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

C'est un honneur pour moi, près de trois mois après ma Déclaration de Politique Générale, d'être à nouveau devant votre auguste Assemblée, lieu par excellence où s'animent les débats qui nourrissent les missions de la Représentation nationale, celles de voter des lois, consentir l'impôt et contrôler l'action gouvernementale.

J'exprime ici les plus hautes appréciations de Son Excellence Monsieur Président du Faso, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE, pour la régularité de cet exercice qui permet aux Burkinabè d'avoir des réponses à leurs interrogations et préoccupations les plus légitimes et vitales pour notre pays.

En cet instant précis, permettez-moi de saluer l'héroïsme et la détermination de nos Forces de Défense et de Sécurité et de nos Volontaires pour la Défense de la Patrie, qui se battent chaque jour au prix de leur vie pour la Nation.

L'occasion est aussi solennelle pour exprimer toute ma compassion et ma solidarité aux populations et personnes directement affectées par la situation.

J'ai une pensée pieuse pour tous les braves soldats, les VDP et autres victimes, tombés sur le champ de bataille en défendant la Patrie.

En leur mémoire, je vous vous invite à observer une minute de silence.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

L'exposé sur la situation de la Nation me donne l'occasion de vous présenter le chemin parcouru par notre pays au cours des douze derniers mois, notamment les actions engagées par le Gouvernement, les réalisations ainsi que les perspectives dégagées, pour mieux relever les enjeux et défis majeurs.

Le Chef de l'Etat a impulsé un recadrage de l'action gouvernementale afin de replacer notre pays sur le chemin de la sécurité, d'affirmer sa souveraineté dans tous les domaines et de jeter les bases d'un développement socio-économique.

Se fondant sur cette orientation et depuis plus de deux ans, le Gouvernement a pris des décisions courageuses pour libérer notre pays et préserver les intérêts supérieurs du peuple burkinabè, engagé dans sa marche résolue vers une souveraineté totale.

Aujourd'hui, le contexte géopolitique international, marqué par une accentuation de la multipolarité du monde, avec des pays cherchant à réduire leurs dépendances sur le plan sécuritaire et économique, nous conforte sur les choix opérés par notre pays.

Au cours de l'année 2024, le Gouvernement a concentré ses actions sur les priorités inscrites dans le Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement 2023-2025.

Il s'agit notamment de :

- la lutte contre le terrorisme et le recouvrement de l'intégrité du territoire ;
- la réponse urgente et efficiente à la crise humanitaire ;
- la souveraineté alimentaire ;
- la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- le développement du capital humain
- l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- le rayonnement du Burkina Faso sur la scène internationale.

C'est autour de ces principaux points que va s'articuler mon exposé sur la situation de Nation.

1. De la lutte contre le terrorisme et du recouvrement du territoire

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

Le système de sécurité de notre pays avait besoin d'une réforme profonde pour la rendre plus opérationnelle et plus efficace. Les acquis engrangés en deux ans en termes de réorganisation de l'armée, d'équipement et d'armement, sont inédits.

Le manque de moyens matériels et humains, le maillage inadéquat du territoire, les antagonismes et la faiblesse des services de renseignement qui étaient les principaux défis de nos FDS, ont connu des réponses efficaces.

De nouvelles unités d'intervention rapide de l'armée ont été créées et opérationnalisées, portant le nombre actuel de Bataillons d'Intervention Rapide à vingt-huit (**28**) et celui de Groupements d'Unités Mobiles d'Intervention à treize (**13**).

Le processus de restructuration a pris en compte les corps paramilitaires avec la création d'unités combattantes au niveau des corps des eaux et forêts.

Dans la dynamique du renforcement des effectifs, plus de quatorze mille (**14.000**) militaires tout profil confondu, et de milliers de VDP ont été recrutés, formés et équipés. Quant au maillage sécuritaire du territoire, de nombreuses infrastructures de sécurité ont été construites ou réhabilitées, les zones de compétences territoriales de la Police et de la Gendarmerie ont été redéfinies afin d'accroître la couverture des besoins de la population en matière de sécurité.

Les efforts du Gouvernement et du peuple burkinabè, à qui je rends hommage pour le sacrifice consenti, ont permis de poursuivre l'acquisition d'équipements de combat, de surveillance, de protection, de sécurisation et de transport au profit de nos Forces de Défense et de Sécurité. Cela a été possible grâce à l'engagement sans faille du peuple burkinabè qui a contribué, en 2024, à hauteur de plus de **175 milliards** de FCFA dans le fonds de soutien patriotique, après un recouvrement de **99 milliards** en 2023, soit un taux de progression de 76%.

Cela marque l'engagement du peuple burkinabè à financer la lutte contre le terrorisme par les ressources endogènes et souveraines.

Ces efforts ont permis à nos forces combattantes d'accroître la puissance de feu sur l'ennemi et de recouvrer à ce jour, plus de **71%** du territoire, de permettre la réinstallation de plusieurs services publics, la réouverture de quinze (**15**) sièges de circonscription administrative et la réinstallation de deux cent douze (**212**) villages. La dynamique se poursuit et d'autres zones sont en cours de consolidation avant les réinstallations.

Monsieur le Président,

Nous étions obligés d'importer des armes, parfois assez élémentaires, dans des conditions souvent très difficiles avec des obstacles savamment orchestrés par certaines puissances impérialistes et leurs alliés. C'est pourquoi nous avons entrepris de développer une industrie de défense, une expertise nationale en la matière, afin de nous libérer des blocus que nous avons souvent connus en matière d'acquisition d'armes, d'affirmer notre souveraineté militaire et de faire efficacement face à l'extrémisme dans sa manifestation violente.

Aujourd'hui, l'armée burkinabè dispose d'une expertise avérée dans la maintenance, la rénovation et la fabrication de matériels et d'équipements militaires.

Le Gouvernement œuvre à relever le niveau de la prise en charge médicale et sociale des combattants par l'érection de deux centres médicaux en hôpitaux militaires, l'amélioration de l'accompagnement psychosocial des combattants blessés et les prises en charge des familles de ceux qui sont tombés en opérations.

Honorables députés,

Un autre aspect de la sécurisation du territoire est la lutte contre le grand banditisme et le renforcement de la sécurité intérieure.

Les acquis engrangés dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure se rapportent notamment à la réduction des liens de complicité, l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tous genres et à l'organisation d'opérations et de patrouilles de sécurisation des personnes, des biens et des axes routiers.

Ainsi,

- plus de cinquante-deux mille (**52.000**) patrouilles de sécurisation ont été organisées ;
- près de seize mille (**16.000**) patrouilles de sécurisation des massifs forestiers ont été effectuées ;
- cent quatre (**104**) opérations conjointes pour le démantèlement des circuits informels de commercialisation de produits illicites ont été organisées ;
- le projet SMART BURKINA a été renforcé avec la mise en œuvre de la vidéo surveillance dans nos grandes villes pour la protection des biens et des personnes ;
- la plateforme e-visa a été mise en œuvre pour mieux contrôler les entrées sur notre territoire et optimiser le processus de délivrance de visa ;
- la loi portant condition d'entrée et de séjour des étrangers, de sortie des nationaux et des étrangers du territoire national a également été adoptée par votre auguste assemblée.

2. De la réponse urgente et efficace à la crise humanitaire

Monsieur le Président,

Dans le contexte de la crise sécuritaire, il a fallu créer les conditions pour que tout Burkinabè, en situation de catastrophe humanitaire et qui a besoin d'une aide, puisse subvenir à ses besoins de base tels que le logement, la nourriture, l'eau potable et les soins de santé.

Le Gouvernement a articulé ses interventions autour de la fourniture des services sociaux de base aux Personnes Déplacées Internes, l'amélioration du cadre de vie dans les zones de retour, l'intégration et la réinstallation, l'autonomisation des populations affectées.

Le premier axe de la résorption de la crise humanitaire a consisté en appuis aux PDI en vivres et d'autres produits de première nécessité.

Ainsi, une assistance alimentaire a été apportée à près de deux millions (**2.000.000**) de personnes vulnérables et cent huit mille (**108.000**) ménages ont bénéficié d'articles ménagers essentiels.

Des appuis en logement et abris d'urgence ont été apportés à vingt-trois mille (**23.000**) PDI et à plus de quarante-cinq mille (**45.000**) ménages vulnérables.

Il est évident qu'en pareille circonstance, une solution structurelle est recommandée, en lieu et place des réponses ponctuelles.

Le Gouvernement veille à ce que les personnes qui retournent dans leurs localités d'origine, puissent être accompagnées à s'y installer durablement par des activités socio-économiques.

Le deuxième axe de la résorption de la crise humanitaire a porté sur la redynamisation des économies locales et l'autonomisation des populations affectées.

Ainsi, la poursuite de la mise en œuvre de grands projets d'investissement, tels que le Projet d'appui au développement des économies locales, le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience et le projet communautaire de relèvement et de stabilisation du sahel, a permis la réalisation de près de cinq cent (**500**) infrastructures socioéconomiques dans la quasi-totalité des treize (**13**) Régions du Burkina Faso.

En faveur de l'autonomisation économique des jeunes et des femmes, près de quatre-vingt-onze mille (**91.000**) personnes ont bénéficié de crédits pour le financement de leurs activités.

Trente-mille (**30 000**) femmes appartenant à des organisations féminines ont été dotées en technologies et matériels de production, de transformation et de conservation de produits agro-sylvo-pastoraux.

La mise en œuvre de ces actions, combinée à la dynamique de reconquête et de sécurisation du territoire, a permis à ce jour, la réinstallation progressive de plus d'un million quatorze mille (**1 014 000**) PDI dans près de sept cent (**700**) localités.

Le troisième axe de la stratégie de gestion de la crise humanitaire renferme les actions de consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

Dans ce sens, le Gouvernement a combattu les discours haineux et la stigmatisation des communautés, en même temps qu'il a intensifié les actions de communication et de sensibilisation en faveur du vivre-ensemble, de la solidarité et de la justice.

Dans cette quête d'harmonie sociale, les dépositaires de nos traditions et les notabilités religieuses jouent un rôle important. Je saisis cette tribune pour saluer leur disponibilité et leur engagement actif à nos côtés.

Les jours et mois à venir verront l'aboutissement de réformes à fort impact sur le renforcement de la cohésion sociale. Après l'institution de la journée des coutumes en 2024, le Gouvernement s'apprête à vous soumettre un projet de loi portant statut de la chefferie traditionnelle et coutumière. Cette réforme permettra la mise en place de mécanismes endogènes de gestion des conflits tel que le Chef de l'Etat l'avait annoncé lors de son adresse à la Nation, à l'occasion du nouvel an.

Honorables députés,

De toute son existence, le Burkina Faso n'a jamais été confronté à une crise humanitaire aussi profonde et massive. Une crise qui a impacté de nombreux Burkinabè. Mais grâce aux mesures fortes engagées par le Gouvernement tant sur le plan stratégique que du point de vue opérationnel, le dispositif de prise en charge des personnes affectées par cette crise a fondamentalement changé.

L'introduction de la biométrie dans l'enregistrement des PDI, l'établissement des standards pour la prise en charge des PDI, des personnes vulnérables et des communautés hôtes ainsi que les actions et réformes opérées dans le cadre de la stratégie nationale intégrée de relèvement des PDI ont eu des effets positifs.

Mesdames et messieurs,

Un grand nombre d'enfants qui vivaient dans les localités affectées par le terrorisme ont vu leur scolarité perturbée. Lutter contre la privation de l'école dont sont victimes ces enfants a été une bataille importante que le Gouvernement a mené et continue de mener.

Les actions ont porté sur la délocalisation des structures éducatives des zones à fort défi sécuritaire vers des zones plus sécurisées, sur la construction d'espaces temporaires d'apprentissage et sur l'octroi de subventions aux élèves déplacés internes. Ainsi,

- plus de mille quatre cent (**1.400**) structures éducatives ont été réouvertes ;
- environ quatre cent (**400**) structures éducatives ont été délocalisées ;
- mille sept cent (**1.700**) espaces temporaires d'apprentissage ont été réalisés ;
- de milliers de kits scolaires ont été distribués, pour ne citer que ces exemples.

Ces différents efforts ont permis à des milliers d'enfants de rester dans le système éducatif.

La continuité de l'offre de soins et de services d'urgence de base au profit des populations affectées par le terrorisme est également une préoccupation permanente.

Plusieurs actions ont été menées dans ce sens. Il s'agit, entre autres, de la réouverture de plus de deux cent (**200**) formations sanitaires, de la création de soixante (**60**) postes de santé avancés, du déploiement de cliniques mobiles dans les treize (**13**) Régions, du recrutement et du déploiement de quinze mille (**15.000**) agents de santé à base communautaire.

3. De la souveraineté alimentaire

Monsieur le président,

Honorables députés,

Il est souvent difficile de comprendre que l'autosuffisance alimentaire ne soit pas encore effective dans notre pays, alors que le secteur primaire occupe 82% de notre population et constitue la principale activité économique.

La souveraineté alimentaire, symbole d'une indépendance réelle, est pour nous un objectif majeur. C'est pourquoi, dès son arrivée à la tête de l'Etat, Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, a engagé l'initiative Présidentielle pour la production agricole. Cette initiative sera consolidée et intensifiée d'année en année afin qu'elle puisse contribuer, dans un bref délai, à notre souveraineté alimentaire.

En plus de l'initiative Présidentielle, un plan opérationnel pour la souveraineté alimentaire et la création d'emplois décents dans le secteur agropastoral, dénommé « **Offensive agro-pastorale et halieutique 2023-2025** » a été élaboré. Les deux premières années de mise en œuvre donnent déjà des résultats très satisfaisants.

Ambitieux, ce plan de cinq cent quatre-vingt-douze (592) milliards de francs CFA, permettra au Burkina Faso d'amorcer sa souveraineté alimentaire et la création de milliers d'emplois décents dans le secteur agro-pastoral.

Cette offensive requiert la mobilisation de ressources publiques et une forte contribution du secteur privé pour produire des millions de tonnes de riz, de maïs, renouveler des superficies de vergers, relancer la production de blé et l'élevage.

Basée sur un modèle économique simple et pragmatique : producteurs, Forces de Défense et de Sécurité (FDS), Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), détenus, Personnes Déplacées Internes (PDI) et transformateurs ont été mobilisés et engagés pour l'atteinte des objectifs de cette initiative volontariste.

C'est le lieu pour moi d'inviter le secteur privé dont le fort engagement est toujours attendu et encouragé.

Honorables députés,

Les actions menées dans le cadre de l'offensive agropastorale et halieutique ont permis d'accroître et de réhabiliter les aménagements agricoles, d'étendre les quantités de fertilisants, de semences améliorées, de matériels agricoles mis à la disposition des producteurs à prix subventionné.

Au cours de la campagne agricole écoulée, quarante-huit mille six cent **(48.600)** hectares ont été emblavés gratuitement au profit d'agriculteurs grâce à des centaines de tracteurs acquis par l'Etat.

Tous ces efforts conjugués ont permis une production record de plus 6 millions de tonnes de céréales enregistrée au cours de la campagne agricole écoulée, contre 5 millions de tonnes la campagne précédente.

En faveur de la production animale, des noyaux reproducteurs de volaille et de petits ruminants ont été distribués aux éleveurs. Au total trente-six millions (36.000.000) de têtes de volaille, de bovins et de caprins ont été vaccinés contre les maladies courantes.

En vue de redynamiser la production halieutique, la fabrication et l'installation de cages flottantes dans les étangs d'eau ainsi que la production d'alevins ont été accrues au profit des exploitants.

Mesdames et messieurs,

Les entraves à notre souveraineté alimentaire sont connues. Ce sont, entre autres, l'insuffisance des infrastructures de retenue d'eau, la faible mécanisation de la production agro-sylvo-pastorale, le faible niveau de transformation des produits alimentaires locaux, l'accès difficile, aux marchés, aux financements et aux intrants, l'insécurité foncière, le coût élevé des aliments de bétail et poisson. Pour y remédier, les sociétés et structures suivantes ont été créées :

- le fonds « Dumu KaFa » pour améliorer l'accès des producteurs aux crédits ;
- la Société Burkinabè des Intrants et Matériels Agro Pastoraux (SOBIMAP) ;

- la Centrale d'Achat des Médicaments Vétérinaires (CAMVET) et du Centre de Perfectionnement et de Multiplication des Animaux Performants (CPAMAP) ;
- les sociétés « Faso Guùlgo » et « Faso Kossam » en vue d'accroître la production d'aliments de bétail et de redynamiser le secteur de la production de lait ;
- l'Office National des Barrages et des Aménagements Hydroagricoles (ONBAH) pour accompagner les efforts de l'Etat dans la construction et la réhabilitation de barrages hydroagricoles.

4. De la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption constituent une dimension importante de l'action gouvernementale.

Les dossiers pendants en justice, la fraude et toutes les formes de pratiques illicites, l'incivisme tant décrié, la corruption, sont des sujets qui ont fait l'objet d'une attention soutenue du Gouvernement.

Des mesures ont été prises pour corriger les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire. Le coût d'accès à la justice, la complexité et la longue durée des procédures judiciaires, ne doivent plus faire passer la justice pour un luxe et donc une affaire de riches.

C'est ainsi que des réformes courageuses et souveraines ont été opérées.

En matière judiciaire, le Gouvernement a consenti d'importants efforts d'élargissement de l'accès des populations à la justice, en procédant notamment à la réouverture des tribunaux de grande instance de Bogandé et de Tougan, en apportant une assistance judiciaire à près de **1700** personnes indigentes et en organisant les opérations casiers vides au niveau des tribunaux de grande instance Ouaga I et de Bobo-Dioulasso.

Cette opération dite casiers vides a permis de juger au total mille six cent quatre-vingt-deux (**1682**) dossiers à Ouagadougou sur un ensemble de mille huit cent quatre-vingt-six (**1886**) dossiers initialement enrôlés.

Mille quatre cent soixante-dix-neuf (**1479**) dossiers, représentant 87,93% des mille six cent quatre-vingt-deux (**1682**) dossiers jugés, ont été déclarés prescrits.

A Bobo Dioulasso, mille vingt-quatre (**1024**) dossiers ont été jugés sur une prévision de mille quatre-vingt-huit (**1088**).

Huit cent quatorze (**814**) dossiers représentant **79,49%** des mille vingt-quatre (**1024**) dossiers jugés sont également prescrits.

Ce constat saisissant, est révélateur de la durée des dossiers non jugés et interpelle l'appareil judiciaire de notre pays.

L'ouverture du Conseil supérieur de la magistrature à 50% de membres non magistrats et l'adoption de la loi relative à l'administration du travail d'intérêt général permettant à notre système judiciaire d'instituer des peines alternatives à la prison afin de diminuer la surpopulation carcérale et faciliter l'intégration sociale des condamnés constituent, entre autres, les réformes majeures qui ont été opérées.

Monsieur le président,

Au titre de la gouvernance économique, le Gouvernement s'est investi dans la recherche de solutions pour la réduction du train de vie de l'État, la lutte contre la mauvaise gestion et la sauvegarde des intérêts de l'Etat.

Dans le cadre de la réduction des dépenses improductives de l'Etat, des mesures ont été engagées pour assainir le parc téléphonique de l'Etat et les baux administratifs. Ces mesures ont permis d'économiser environ 3 milliards six cent cinquante millions (**3 650 000 000**) de FCFA.

Par ailleurs, la sauvegarde des intérêts de l'Etat a connu des résultats satisfaisants. Les interventions de l'Agence Judiciaire de l'Etat ont permis le recouvrement de **3 milliards, 181 millions** de FCFA de recette tout en évitant des condamnations d'un montant de près de **36 milliards, 857 millions** de FCFA.

Dans un contexte de resserrement des appuis des Partenaires, le financement de notre économie a plus que jamais reposé sur la mobilisation des ressources financières souveraines. Les nombreux efforts consentis par les régies de recettes ont permis de recouvrer au titre du budget de l'Etat la somme de **2 769 milliards**, soit une hausse de **216 milliards**, comparativement à 2023.

Les efforts en la matière ont permis de porter le ratio des recettes fiscales sur le PIB de **17,8%** en 2023 à **19,3%** en 2024, constituant le meilleur taux de l'espace UEMOA.

Cela a été rendu possible grâce à la modernisation des processus de recouvrement et l'élargissement de l'assiette fiscale.

L'amélioration des recettes fiscales, combinée avec la réduction du train de vie de l'Etat, ont permis de réduire le déficit budgétaire de **6,70 %** en 2023 à **6,11%** en 2024.

A fin décembre 2024 le pays affiche un taux de croissance de **5,1%**, contre **3,6%** à fin 2023. Le gouvernement veillera à un partage des fruits de la croissance en faveur des populations les plus démunies à travers un programme social porté par les initiatives présidentielles.

Honorables députés,

La lutte contre la fraude, le faux et la corruption est l'une des actions vigoureuses portées par le Gouvernement.

Dans ce cadre, les principales actions mises en œuvre ont porté sur des enquêtes relatives aux flux financiers illicites dans le domaine minier, l'assainissement du marché intérieur, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'audit des ministères, des Institutions, des Projets et programmes de développement, des sociétés d'État et des Établissements publics de l'État. Ainsi :

- trois cent soixante-dix-huit (**378**) entreprises ont été contrôlées sur l'application de la réglementation en matière douanière, fiscale, commerciale et environnementale ;
- mille quatre cent trente-six (**1436**) sorties-terrain ont été effectuées sur le contrôle de la régularité, de la détention et de la destination des marchandises en circulation ou en transit ;
- cent vingt-sept (**127**) ministères, institutions, entreprises et établissements publics de l'Etat, projets et programmes de développement, juridictions et établissements pénitentiaires, ont été audités.
- les conditions et modalités de dénonciation des faits de corruption et des mauvaises pratiques dans les administrations publiques ont été règlementées.

L'intensification des contrôles, de la lutte contre la fraude, le faux et les pratiques commerciales contraires à la réglementation ont permis la saisie de cent soixante (**160**) tonnes de médicaments prohibés, six mille deux cent (**6 200**) tonnes de stupéfiants et plus cinquante-six (**56**) kilogrammes d'or.

Ces contrôles ont aussi permis la saisie de matériel de sécurité, d'armes, de munitions et d'explosifs, d'une valeur globale de plus de **5 milliards** de FCFA.

Les contrôles économiques et la vérification des procédures d'importation et d'exportation ont été également renforcés.

Ainsi, plus de trente mille (**30 000**) acteurs ont été contrôlés sur les pratiques de prix illicites et quatre cent trente-neuf (**439**) entreprises industrielles sur l'application de la réglementation en matière de commerce et d'industrie.

Monsieur le président,

Honorables députés,

Dans le secteur de l'industrie, l'ambition de faire de l'Etat un promoteur du développement a conduit le Gouvernement à entreprendre :

- la reprise du contrôle et la restructuration de la Société BRAFASO qui ouvrira ses portes dans les mois à venir et de la Minoterie du Faso ;
- la création de l'unité industrielle Textile des Forces Armées du Burkina (TEXFORCES BF) et des Sociétés FASO Pharma et FASO rails pour la fabrication sur place des rails ;
- la prise de participation de l'Etat dans des entreprises stratégiques comme la Société Burkinabè de Tomates (SOBTO), la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques (CAMEG), la Société Faso Tomate (SOFATO) ;
- la nationalisation de la SN-SOSUCO, de la Société de Fabrication d'Aliments pour Bétail (SOFAB) et de la Société de Production de Lait et de Produits Laitiers (SOPROLAIT).

Par ailleurs, en vue de renforcer la souveraineté nationale sur certains secteurs stratégiques, le Gouvernement a fait l'option de retirer certaines entreprises du portefeuille des entreprises en privatisation. Il s'agit essentiellement du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB), du Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA) et de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY).

Monsieur le Président,

Dans le domaine de l'artisanat, les efforts fournis par les artisans qui font preuve d'ingéniosité et de créativité ont été couronnés par l'organisation réussie de la 17^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO). Cette édition a connu la participation de quatre mille deux cent treize (**4 213**) exposants, de trente-neuf (**39**) pays et de quatre cent douze mille huit cent dix-sept (**412 817**) visiteurs grand public.

La poursuite des actions de promotion du « consommons local » s'est matérialisée par la généralisation du port de Faso Dan Fani et du kôkô donda comme tenue scolaire.

En matière d'infrastructures de soutien à l'artisanat, la construction du Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC), dont les travaux devront s'achever dans les mois à venir, constitue un acquis majeur pour ce secteur.

Honorables députés,

Pour ce qui est du secteur minier, le Gouvernement a poursuivi les efforts en vue d'accroître véritablement ses retombées en faveur du peuple burkinabè. Le nouveau code minier prévoit désormais une participation de droit de l'Etat dans les capitaux des sociétés minières à hauteur de **15%** avec, en plus, le droit pour l'Etat et les nationaux de souscrire, à titre onéreux, une participation supplémentaire d'au moins **30%** au capital des sociétés d'exploitation minière.

La loi sur le contenu local dans le secteur minier participe à l'effort de répartition des retombées de l'exploitation des mines à l'ensemble des Burkinabè.

Du point de vue du renforcement de la participation de l'Etat dans l'exploitation minière, le Gouvernement a travaillé à la mise en place de l'unité de traitement mutualisé d'or de Méguet, de la Société de Participation Minière du Burkina (SOPAMIB), de la société Golden Hand SA de traitement de déchets miniers qui a déjà extrait **44 lingots** d'or d'une masse totale de **93,197 kg** à partir du charbon fin, objet de litige entre l'Etat et la société IAMGOLD Essakane . A cela s'ajoute l'unité semi mécanisée pour la production d'or du site de Pampouna dont l'étude technico économique est déjà bouclée.

En outre, l'année 2024 a connu l'entrée de l'Etat dans l'industrie minière avec l'acquisition des mines de Boungou et Wagnion qui sont des mines industrielles de production d'or.

Monsieur le Président,

Le déficit en production d'énergie compte parmi les obstacles majeurs de notre industrialisation, de notre développement et par conséquent, entrave la création d'emplois et les opportunités économiques pour les jeunes et les femmes.

Les enjeux et les défis sont énormes, faisant de la problématique de l'énergie, une question fondamentale que nous avons traitée avec détermination.

La politique menée par le Gouvernement a visé à accroître :

- l'offre et la qualité énergétique ;
- la part de l'énergie renouvelable dans le paquet énergétique ;
- l'extension du réseau et l'élargissement de l'accès des ménages à l'électricité ;
- l'autonomie stratégique de notre pays.

Les centrales solaires (de Zina, Gaoua et Gonsin) d'une capacité totale de soixante-dix (70) Mégawatts crête ont été mises en service. Deux cent vingt-sept (227) km de lignes électriques ont été construites, plus de cent cinq mille (105.000) nouveaux ménages, soixante-six (66) nouvelles localités et cent quatre-vingt-dix (190) infrastructures sociocommunautaires ont été raccordés à l'électricité.

Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, le Gouvernement s'est engagé à réussir la transition digitale et à faire du numérique, un levier important du développement socio-économique. Les réseaux de communication électronique ont été étendus à **44 nouvelles** localités en zones blanches et un investissement de plus de **3 milliards** de FCFA a été engagé par l'Etat pour accompagner les opérateurs à rétablir les réseaux dans les zones jadis touchées par l'insécurité.

Cent quatre (104) nouveaux bâtiments ont été connectés au RESINA faisant passer le nombre total de bâtiments publics interconnectés à deux mille neuf cent quarante-sept (2 947).

Au niveau des infrastructures d'hébergement, le gouvernement s'est engagé, au nom de la souveraineté numérique, dans un processus de renforcement des capacités d'hébergement et de stockage de données au niveau national par la construction en

cours de deux (02) mini datacenters pour une valeur totale de plus de **15 milliards** FCFA.

La transformation numérique de notre administration progresse avec le développement, sur la période 2023-2024, de cent soixante-neuf (**169**) plateformes de dématérialisation des procédures administratives, dont soixante-dix-sept (**77**) sont déjà opérationnelles et quatre-vingt-douze (**92**) autres en cours de déploiement.

5. Le développement du capital humain

Mesdames et messieurs,

Le développement du capital humain est un enjeu majeur pour un développement durable dans une perspective de transformation de l'économie.

Dans ce domaine, des efforts soutenus ont été faits et on peut citer entre autres actions :

- la promotion de la santé de la population et l'accélération de la transition démographique ;
- l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation ;
- la promotion de la recherche et de l'innovation ;
- le renforcement de l'utilisation des résultats de la recherche en faveur de la transformation de l'économie ;
- l'autonomisation des femmes.

Monsieur le Président,

Dans l'optique d'apporter des réponses structurantes et durables aux préoccupations inhérentes à notre vaillante jeunesse, de nombreuses actions ont été initiées pour son plein épanouissement et sa participation au processus de développement national. Dans ce sens, plus de quarante-cinq mille (**45 000**) volontaires nationaux ont été déployés sur les chantiers du développement.

Aussi, dans le but de promouvoir l'emploi décent et l'insertion professionnelle des jeunes, le Gouvernement a poursuivi les efforts à travers le financement de plus de deux-mille cinq-cents (**2 500**) projets pour un montant de **7,6 milliards** de FCFA.

Par ailleurs, des milliers de jeunes ont été accompagnés à travers les initiatives présidentielles notamment les opportunités d'insertion qui visent à faciliter l'accès des jeunes aux informations sur les opportunités socio-économiques et professionnelles.

En ce qui concerne le recrutement au sein de l'administration publique, neuf mille cinq cent trente (**9 530**) postes ont été pourvus. Dans le domaine de la protection sociale, près de cent-soixante-dix mille (**170 000**) personnes ont été immatriculées et environ deux-cent (**200**) structures ont été affiliées à la Caisse nationale d'assurance maladie universelle.

Dans le domaine de la santé, plusieurs infrastructures sanitaires ont été réalisées notamment :

- la construction de l'hôpital de Bobo. Les travaux avancent comme prévu et le taux de réalisation est de l'ordre de **99,5%**. Il reste des travaux résiduels comme la voirie interne. La livraison et l'installation des équipements sont prévus pour courant mars jusqu'en juillet-août 2025.
- l'ouverture d'un centre de dialyse à Tenkodogo ;
- la mise en service de 15 cliniques mobiles équipées pour des soins spécialisés au profit des populations des villages, des campagnes et des zones périphériques des villes ;
- la construction et l'équipement de 20 nouveaux Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) ;
- la normalisation de 23 CSPS
- La transformation de 28 CSPS en centres médicaux ;
- La poursuite des constructions des CHR (Manga, Gaoua Dédougou, Fada), de 7 nouveaux centres médicaux (Kampti, Léna, Ndorola, Mani, Po, Diébougou et Karangasso Vigué.).

Le renforcement de l'accès aux soins s'est également matérialisé par :

- la poursuite de la politique de gratuité de soins et son extension aux blessés de guerre ;
- l'opérationnalisation progressive du Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) ;
- l'introduction de nouveaux vaccins dans la routine de vaccination ;
- l'adoption d'un décret encadrant la vacation du personnel public de santé dans le privé ;
- la réduction d'au moins **50% à 80%** des tarifs des examens de scanner, d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) et des séances d'hémodialyse ;
- la subvention de **70% à 100%** par le budget de l'État de la prise en charge de la radiothérapie de certains cancers, notamment toute forme de cancers des enfants de moins de 15 ans, cancers féminins, c'est-à-dire du col de l'utérus et du sein, cancer de la prostate ;
- la suppression de la caution de cinq cent mille (**500 000**) FCFA pour tout enrôlement en dialyse ;
- la transformation de la CAMEG en société d'État pour affirmer la souveraineté du pays dans le domaine stratégique du médicament ;
- la généralisation de la dispensation nominative et le renforcement de la pharmacie centrale des hôpitaux. Il convient de relever également l'amélioration de la disponibilité des produits de santé dans les zones à fort défis sécuritaires à travers la livraison des produits par voie terrestre et aérienne en collaboration avec nos partenaires.

Grace aux efforts de sécurisation du territoire, cent quarante-neuf (**149**) structures fermées ont été remises en service, représentant **37%** des structures fermées.

Monsieur le Président,

La réforme du système éducatif, axée sur la vision de développement endogène, s'est poursuivie avec notamment l'introduction, à titre expérimental, de l'initiation aux métiers et aux Technologies de l'Information et de la communication dans certaines écoles publiques et privées du préscolaire et du primaire.

L'introduction de l'éducation civique a été aussi effective au niveau du secondaire.

Au titre de l'amélioration de la qualité et de l'accès au système éducatif, près de cinq cent **(500)** nouvelles salles de classe ont été construites dans les différents ordres d'enseignement et dans les filières de l'Enseignement et la formation techniques et professionnels.

En outre, les actions de reconquête ont permis d'assurer la continuité de l'éducation à travers la réouverture de sept cent quarante-six **(746)** structures éducatives et la réinscription de plus de six cent mille **(600 000)** élèves déplacés internes.

La volonté du Gouvernement de faire de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation l'un des piliers essentiels du développement économique et social de notre pays s'est matérialisée, entre autres, par la résorption de près de 80% des retards académiques et la construction d'une vitrine d'exposition à Bagré pour une meilleure visibilité des résultats des recherches.

Les efforts consentis permettront de normaliser complètement les années académiques dans les universités publiques, de poursuivre la réorganisation de la recherche avec l'implication du privé, de mettre en place un laboratoire de référence pluridisciplinaire avec un plateau technique de pointe à vocation nationale et sous-régionale et d'achever la réalisation de la banque des gènes pour une meilleure souveraineté dans la conservation de nos semences.

6. De l'amélioration du cadre de vie des populations

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En matière d'urbanisme et d'habitat, le Gouvernement a mené des actions dans le sens d'une meilleure planification de la croissance urbaine. Ainsi, une stratégie nationale de reconfiguration urbaine a été élaborée afin de développer des noyaux urbains résilients, sécurisés et durables. Des Schémas Directeurs d'Aménagements Urbains (SDAU) et de Plans d'Occupation des Sols (POS) de plusieurs communes urbaines ont également été élaborés pour encadrer les interventions des acteurs du développement urbain. De même, huit cent soixante (860) hectares ont été délimités pour la réalisation de la zone industrielle de Tanghin-Dassouri.

Par ailleurs, des actions en faveur de la viabilisation des quartiers périphériques ont permis la réalisation de dix-huit (18) km de caniveaux à Ouagadougou, à Ziniaré et à Orodara, le rechargement et l'ouverture de dix (10) km de voies à Ouagadougou.

La politique d'amélioration de l'accès des populations aux logements décents s'est poursuivie par la construction de trois cent quarante (340) logements sociaux et économiques, la production et la commercialisation de douze mille (12 000) parcelles en zones aménagées.

Le Gouvernement a engagé un processus d'apurement du passif foncier de la promotion immobilière inadéquate de cent vingt-sept (127) sites appartenant à quarante-neuf (49) promoteurs immobiliers précédemment agréés. Cela a permis de délivrer près de dix milles (10 000) attestations d'attribution de parcelles et Permis urbains d'habiter.

La dynamique d'assainissement du secteur de l'habitat et de l'urbanisme s'est aussi matérialisée par des opérations de contrôle de milliers d'aménagements et de constructions ainsi que le géoréférencement de trente-sept (37) localités dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives.

Honorables Députés,

Dans le domaine l'approvisionnement en eau potable, les efforts déployés ont permis de desservir sept-cent mille (**700 000**) personnes supplémentaires grâce à la réalisation de centaines d'ouvrages d'adductions d'eau potables et la réalisation de deux cent quatre-vingt et un (**281**) km de réseau de distribution.

En matière d'assainissement, plus de trente mille (**30 000**) latrines familiales et près de deux mille (**2 000**) latrines communautaires et institutionnelles ont été réalisées, permettant ainsi de desservir plus de trois-cent mille (**300 000**) personnes supplémentaires en infrastructure d'assainissement.

En vue de renforcer la protection de l'environnement et d'éradiquer le péril plastique, la loi portant interdiction des emballages et sachets en plastique au Burkina Faso a été adoptée.

7. Du rayonnement du Burkina Faso sur la scène internationale

Monsieur le Président,

Notre pays continue d'affirmer son leadership sur la scène internationale tant au plan diplomatique, culturel que sportif.

En matière de diplomatie, les efforts engagés au cours de l'année 2024 ont permis de défendre et de réaffirmer notre souveraineté auprès de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers une diplomatie cohérente, orientée sur la défense des intérêts nationaux.

Cette orientation s'est matérialisée par l'offensive communicationnelle auprès des partenaires sur la situation réelle de notre pays au-delà des stéréotypes et surtout de les mobiliser davantage pour faire face aux enjeux et aux défis nationaux, dans le respect de notre souveraineté.

Depuis la signature du Traité créant la Confédération AES, le 06 juillet 2024, à Niamey au Niger, notre diplomatie œuvre, de concert avec le Mali et le Niger, à la consolidation

de la position diplomatique commune de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel, en coordonnant notamment l'action diplomatique des Ambassadeurs des pays membres dans leurs pays d'accréditation.

En assumant une diplomatie décomplexée, nous avons poursuivi le chemin emprunté de la diversification des partenariats, matérialisé par des visites réciproques de haut niveau avec de nouveaux partenaires comme la fédération de Russie, le Venezuela, la république Arabe d'Iran, la Corée du Nord, la Chine, le Nicaragua. En outre, la tenue des commissions mixtes de coopération avec respectivement la Türkiye, la Lybie, le Venezuela, la Tunisie, l'Egypte et l'Allemagne nous a permis de signer trente-deux **(32)** accords sectoriels.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la diaspora et des réfugiés, le cadre organisationnel a été renforcé à travers l'adoption du décret portant création, composition et attributions du Haut Conseil des Burkinabè de l'Extérieur et la tenue de cinq **(05)** sessions portant sur l'éligibilité et le recours pour l'obtention du statut de réfugié.

Je salue les efforts de nos compatriotes de l'extérieur qui continuent de contribuer au Fonds de Soutien Patriotique et aux initiatives d'entrepreneuriat communautaire portées par l'APEC.

Dans le domaine de la culture, un jalon historique a été posé avec l'inscription de la Cour Royale de Tiébélé sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, toute chose qui concourt à la visibilité de notre pays.

Dans ce secteur, il faut noter la tenue effective de la 21^e édition de la semaine nationale de la culture du 27 avril au 4 mai 2024 qui a enregistré plus de **190 000** acteurs de la culture venus de plusieurs pays du continent et du monde.

L'organisation réussie du FESPACO 2025, la plus grande manifestation cinématographique du continent a incontestablement redonné de la visibilité internationale à notre pays sur la scène culturelle.

Plus de treize mille cinq cent **(13 500)** festivaliers accrédités, dont plus de trois mille cinq cent **(3 500)** professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et près de deux mille **(2 000)** journalistes, ont participé à la 29^e édition du FESPACO.

Cette édition a enregistré la participation de cinquante-trois (53) pays issus des quatre coins du monde, et de 95 directeurs de festivals de films. Les lampions de cette 29^e édition du FESPACO se sont éteints le samedi 1^{er} mars 2025 avec le sacre du film « *Katanga, la danse des scorpions* » du réalisateur burkinabè Dani Kouyaté. Près de 3 décennies après, l'Étalon d'or reste enfin au Burkina Faso.

La réussite de l'organisation de la SNC, du SIAO et du FESPACO constitue un message au monde que le Burkina Faso reste un pays fréquenté et fréquentable.

Par ailleurs, des réformes structurelles ont aussi été conduites pour renforcer la promotion de nos industries culturelles et créatives. Dans ce chapitre, l'on peut retenir la création de l'Agence Burkinabè du Cinéma et de l'Audiovisuel qui permettra d'impulser une nouvelle dynamique dans la structuration et le développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée au Burkina Faso. L'on peut également citer la création de **Faso Tourisme** qui entend conduire des innovations en matière de promotion de la destination Burkina Faso.

S'agissant du tourisme, le Gouvernement a travaillé au renforcement de l'écosystème touristique à travers l'intensification du contrôle de la conformité des entreprises touristiques, le classement des établissements d'hébergement pour garantir des standards de qualité et le renforcement des capacités infrastructurelles.

Le domaine sportif n'est pas resté en marge de notre action et les résultats laissent présager des lendemains meilleurs. Je note à ce titre, l'organisation réussie de la 35^e édition du Tour du Faso avec la participation de 11 équipes venues de plusieurs pays, la tenue de la 2^e édition des Jeux Nationaux de la Relève Sportive et l'accompagnement de nos athlètes à cent quinze (115) compétitions internationales.

Je les félicite pour les deux cent cinquante-quatre (254) médailles engrangées dont quatre-vingt-six (86) en or, soixante-dix-sept (77) en argent et quatre-vingt-onze (91) en bronze lors des dites compétitions, et je salue la qualification des Etalons séniors à la Coupe d'Afrique des Nations 2025 au Maroc sur lesquels le peuple burkinabè fonde beaucoup d'espoir.

Le Gouvernement continuera à créer des conditions favorables au développement du sport. D'ores et déjà, le processus de normalisation du stade du 4 août sera bientôt achevé afin de permettre aux étalons de prester à domicile et de communier avec la population.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et messieurs,

En conclusion, en 2024 le gouvernement a engagé des combats sur tous les fronts, et les résultats sont forts appréciables.

Sur le théâtre des opérations contre le terrorisme la victoire est certaine. Des villages sont reconquis et les populations réinstallées dans leurs terroirs, une guerre de haute intensité est engagée et les résultats sont réconfortants. Désormais, le Burkina Faso est doté d'une armée mieux équipée, capable de protéger les Burkinabè et de défendre ses ressources naturelles.

Sur le front du développement socio-économique, les grands chantiers sont lancés, certains résultats sont déjà perceptibles. A titre illustratif, aujourd'hui le « made in Burkina » est entré dans les réflexes du consommateur burkinabè, en termes d'habillement, d'habitudes alimentaires, et de l'artisanat.

Sur le front de la diplomatie, notre réponse est restée inchangée face à tous les partenaires : ils doivent s'aligner désormais sur notre vision actuelle basée sur l'affirmation de notre souveraineté et la lutte pour la reconquête de l'intégrité de notre territoire.

Nonobstant cette performance globale, le Gouvernement ne s'inscrit pas dans l'autosatisfaction, parce que les légitimes aspirations du peuple burkinabè sont énormes. La tâche est encore ardue.

C'est pour cela qu'instruction a été donné à tous les membres du gouvernement de redoubler d'ardeur au travail afin de faire face aux retards récurrents dans l'exécution des chantiers.

Le gouvernement est engagé à se mettre aussi sur un régime du travail à haute intensité afin d'être à la hauteur des aspirations et des besoins du peuple ainsi que des orientations du Chef de l'État, le Président du Faso, le Capitaine Ibrahim TRAORE.

Ce qui nous importe, ce sont les résultats qui impactent positivement le quotidien des Burkinabè des villes et des campagnes.

Vive le Burkina Faso !

Courage et force à tous !

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons.

Je vous remercie !

Seul le prononcé fait foi.



PRIMATURE DU BURKINA FASO
www.primature.gov.bf
<https://www.facebook.com/Primature.Faso>

ESN - Mars 2025

